

MAITRE D'OUVRAGE

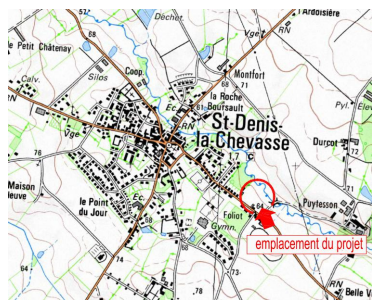


Commune de Saint-Denis-La-Chevasse
Les Terrasses de Foliot

PLAN DE VENTE
DEFINITIF

LOT n° 2

PLAN DE SITUATION (sans échelle)



Surface	590 m ²
Surface plancher	240 m ²
Cadastre	Section E n° 1914
Servitude	
N° permis d'aménager	PA 085 208 21 V0003
Date de l'arrêté	06/12/2021
Dossier	L19838

PLAN DE LOCALISATION (sans échelle)



ARCHITECTE

Lorraine DONDAINAS
Architecte-Paysagiste
GEOUEST

GEOMETRE



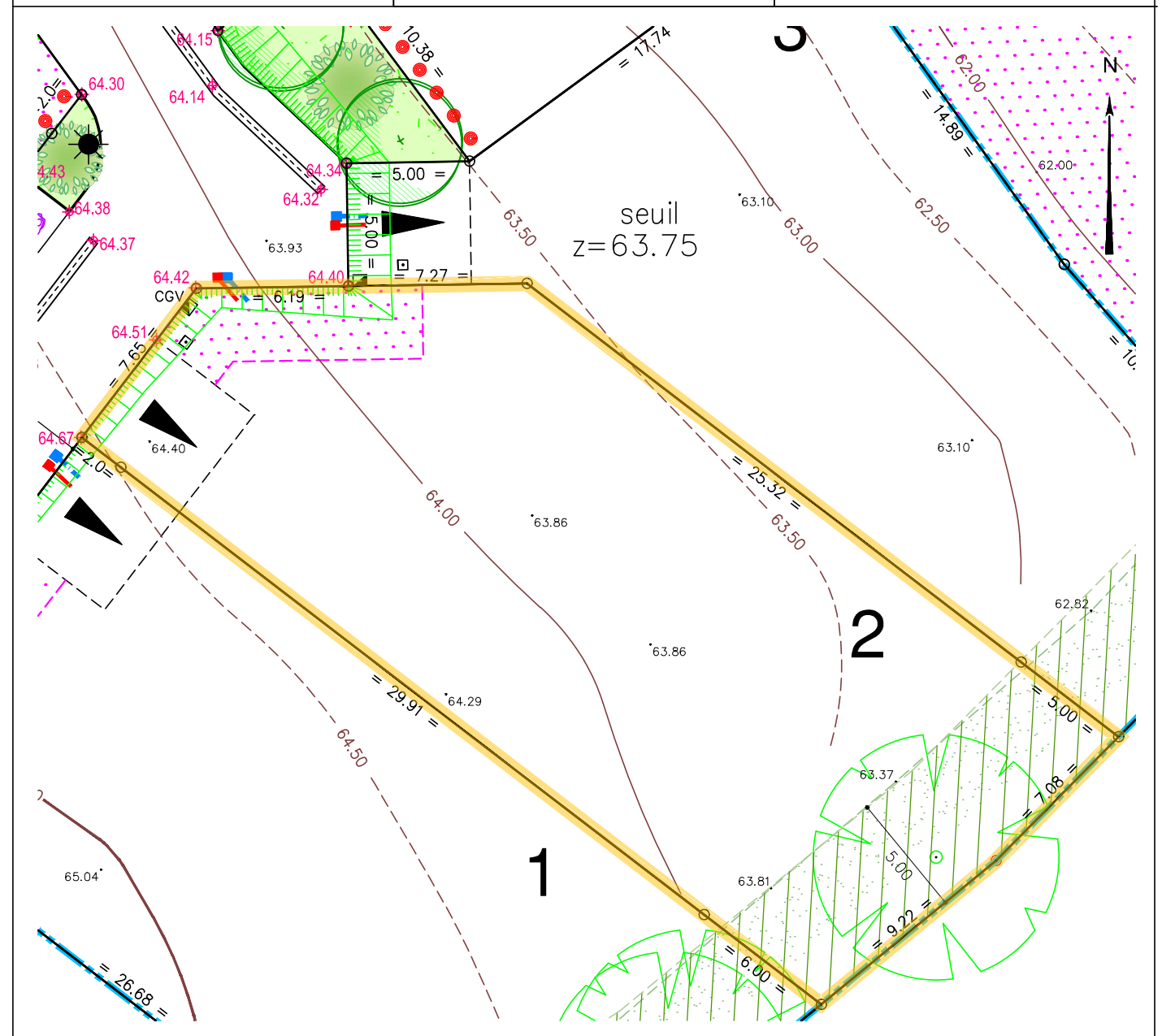
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.

LEGENDE

AMENAGEMENT	ESPACES VERTS	RESEAUX
<p>— Périmètre du Lotissement</p> <p>— Zone non constructible</p> <p>— Zone de préservation de la végétation : zone non constructible sauf annexes sans fondations</p> <p>— Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)</p> <p>— Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)</p> <p>— Accès automobile privatif interdit</p> <p>— Emplacement des places de stationnement publiques</p> <p>seuil z=0.00 m Altitude minimum obligatoire pour le seuil de l'habitation</p> <p>— Zone hors périmètre lotissement, non constructible</p> <p>— Contour lot</p> <p>— Talutage de voirie dans l'emprise du lot</p>	<p>— Espace Vert (engazonnement)</p> <p>— Plantation projetée (emplacement et nombre de principe)</p> <p>— Espace de nature préservé avec la conservation de la halle ou son remplacement (emplacement de principe)</p> <p>— Halle préservée</p>	<p>(emplacement et cote à titre indicatif)</p> <p>♦ 00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)</p> <p>— regard tabouret EU</p> <p>— regard tabouret EP</p> <p>T : - - cote tampon du regard EU } => cotes suivant plan de récolement</p> <p>rEU : 62.84</p> <p>T : - - cote tampon du regard EP } => cotes suivant plan de récolement</p> <p>rEP : 63.17</p> <p>— candélabre</p> <p>— emplacement du citerneau eau potable</p> <p>— emplacement du coffret électrique et du regard téléphone</p>
TOPOGRAPHIE		
<p>00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)</p> <p>— signe d'appartenance de mur</p> <p>o - borne OGE</p>		



Rattachement planimétrique : RGF93 CC47

Rattachement altimétrique : IGN69

0 5m 10m Echelle : 1/250

Date d'édition : 12/09/2022